

# **Règlement du Tirage au Sort en ligne pour les étudiants diplômés en 2026 qui ont participé aux formations organisées par AGAO & EXPERTISES**

## **Article 1 – Organisation**

AGAO & EXPERTISES organise un tirage au sort destination des étudiants diplômés en 2026 ayant participé à une formation sur le démarrage de l'activité libérale.

## **Article 2 – Conditions de participation**

La participation au tirage au sort est ouverte exclusivement aux étudiants remplissant les conditions suivantes :

- Avoir assisté à une formation AGAO & EXPERTISES sur le démarrage de l'activité libérale.
- Avoir répondu au questionnaire distribué pendant l'intervention.
- Avoir fourni les informations suivantes : prénom, nom, numéro de téléphone et adresse e-mail.
- Avoir été diplômé en 2026 : le diplôme sera à fournir préalablement à l'envoi du lot gagné.

Toute participation incomplète ou ne respectant pas ces critères sera considérée comme non valide.

## **Article 3 – Modalités du tirage**

Le tirage au sort sera réalisé le 15 octobre 2026 entre 10h et 12h, via l'outil en ligne Plouf Plouf.

Le tirage sera filmé afin de garantir sa transparence.

Un tirage sera effectué pour chaque lot.

## **Article 4 – Lots**

Trois lots attribués aux gagnants :

**1er lot Un ordinateur portable**

**2ème lot : Une tablette**

**3ème lot : une WONDERBOX**

Le budget total des lots est de 1000 €.

### **Article 5 – Désignation des gagnants**

Les gagnants seront désignés aléatoirement par l'outil Plouf Plouf.

Ils seront contactés directement par AGAO & EXPERTISES via les coordonnées fournies lors de leur participation.

### **Article 6 – Remise des lots**

Lors de la remise des lots, les gagnants devront :

- Réaliser une photo ou une vidéo lors de la réception du lot.
- Signer une autorisation de diffusion permettant à AGAO & EXPERTISES d'utiliser ces contenus sur ses réseaux sociaux et autres supports de communication.

Dans le cas où un ou des gagnants ne retirent pas leur lot ce ou ces derniers ne seront remis au tirage au sort en ligne.

### **Article 7 – Protection des données personnelles (RGPD)**

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles collectées dans le cadre de ce tirage au sort (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail) sont utilisées uniquement pour :

- Vérifier l'éligibilité des participants,
- Réaliser le tirage au sort,
- Contacter les gagnants,
- Gérer la remise des lots.

Ces données ne seront ni cédées ni vendues à des tiers.

Elles seront conservées pendant une durée maximale de 6 mois après la date du tirage, puis supprimées.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité de ses données.

Pour exercer vos droits, contactez AGAO & EXPERTISES à l'adresse suivante : [agao@agacom](mailto:agao@agacom)

En participant au tirage au sort, les étudiants reconnaissent avoir pris connaissance de cette clause et acceptent le traitement de leurs données dans les conditions décrites.

#### **Article 8 – Acceptation du règlement**

La participation au tirage au sort implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.